

Cartographie des initiatives et programmes européens dans le domaine de la recherche et de l'innovation urbaine

Auteurs : Gérard Hégron (Université Gustave Eiffel), Anouk Chamelot (Université Gustave Eiffel)

1. Introduction

Le contexte en France

Grâce aux différents programmes nationaux de recherche sur la ville qui se sont succédés depuis les années 1990 (PIR Ville, programmes thématiques du PUCA, du PREDIT, de l'ADEME et de l'ANR, PIR Ville et environnement), la communauté de la recherche française a capitalisé et développé une connaissance et un savoir-faire significatifs dans le domaine de la recherche et de l'innovation urbaines. Simultanément les entreprises et les collectivités locales, soutenues notamment par les Programmes d'Investissements d'Avenir, se sont engagées dans des actions innovantes ou dans la mise en œuvre de démonstrateurs qui leur ont également permis d'acquérir une expérience et un savoir-faire.

Nous disposons par ailleurs en France dans le domaine de la recherche et de l'innovation urbaines différents types de structures :

- Celles qui fédèrent les organismes de recherche comme AllEnvi (Alliance pour l'environnement) ou ANCRE (Alliance pour l'énergie) ;
- Celles qui rapprochent les partenaires publics et privés comme le pôle de compétitivité CAP DIGITAL ;
- Celles qui font travailler ensemble les différents acteurs du domaine comme les divers instruments du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) : l'ITE EFFICACITY, l'Equipex SENSE-CITY, les labex « Futurs Urbains » et « Intelligence des Mondes Urbains », ou encore l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable » lancé dans le cadre du 4e Programme d'investissements d'avenir et du plan France Relance ;
- Celles qui assurent la valorisation et la diffusion des projets et des savoir-faire comme l'association France Villes et territoires Durable.

Le contexte en Europe

Parallèlement, en matière de recherche et d'innovation les programmes cadres européens successifs qui proposaient des thématiques plutôt disciplinaires et technologiques sur certains aspects de la ville s'ouvrent aujourd'hui sur une approche plus intersectorielle et transdisciplinaire des problématiques urbaines sous l'impulsion notamment de l'Initiative de Programmation Conjointe « *Urban Europe* » (JPI UE)

puis du partenariat Driving Urban Transitions (DUT) et du Smart Cities Market Place (fusion "Marketplace of the European Innovation Partnership on Smart Cities and Communities" (EIP-SCC) et the "Smart Cities Information System" (SCIS)) en une plateforme unique), ce dernier visant à une ouverture encore plus grande vers l'innovation et les acteurs de la société civile. C'est typiquement l'essence des appels à projets récents de H2020 comme ceux ciblant les *Nature Based Solutions* et les appels à projets sur les Smart Cities and Communities, ainsi que les propositions aux Fonds structurels.

D'autres organisations européennes développent des activités dans ce domaine : l'alliance UERA (Urban Europe Research Alliance), le Joint Programme « Smart cities » de l'alliance EERA (European Energy Research Alliance).

Il est également à noter que :

- Au niveau français, des groupes miroirs se sont constitués pour la Mission « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 » *et le* partenariat « Driving Urban Transitions (DUT) » et pour les initiatives sur les *Smart cities* ;
- Au niveau européen, un certain nombre d'évènements récents montrent une inflexion de plus en plus forte de l'intérêt de la Commission Européenne (CE) pour la thématique de l'urbain et les villes intelligentes :
 - La Direction générale de la Politique régionale de la CE (DG REGIO) change de nom et devient *Directorate-General for Regional and Urban Policy* (http://ec.europa.eu/dgs/regional_policy/index_en.htm);
 - Le Pacte d'Amsterdam (*Amsterdam declaration*) pose les fondements d'un nouvel agenda urbain pour la CE ;
 - Le bilan des initiatives UIA (Urban Innovation Actions) a souligné leur valeur ajoutée pour une meilleure programmation des fonds de la politique de cohésion affectés au développement urbain durable, afin de porter le modèle de l'UIA à un nouveau niveau en tant que composante de l'initiative urbaine européenne pour 2021/27 (<https://www.uia-initiative.eu/fr/news/uia-achievements-what-has-been-achieved-so-far>) ;
 - Green Deal européen : Le changement climatique est le plus grand défi de notre époque. C'est aussi l'occasion de bâtir un nouveau modèle économique. Le pacte vert pour l'Europe a fixé les grandes lignes de cette transformation radicale. Les 27 États membres de l'UE sont tous résolus à faire de l'UE le premier continent neutre pour le climat d'ici à 2050. Pour y parvenir, ils se sont engagés à réduire leurs émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990. Le pacte vert pour l'Europe créera de nouvelles possibilités d'innovation, d'investissement et d'emploi. Parallèlement, il ouvrira des possibilités à tous, tout en soutenant les citoyens vulnérables, en luttant contre les

inégalités et la pauvreté énergétique et en renforçant la compétitivité des entreprises européennes ;

- New European Bauhaus : Le New European Bauhaus est une initiative créative et interdisciplinaire qui relie le Green Deal européen à nos espaces de vie et à nos expériences. L'initiative New European Bauhaus nous invite tous à imaginer et à construire ensemble un avenir durable et inclusif qui soit beau pour nos yeux, nos esprits et nos âmes. Sont beaux les lieux, les pratiques et les expériences qui sont : Enrichissants, inspirés par l'art et la culture, répondant aux besoins au-delà de la fonctionnalité ; Durables, en harmonie avec la nature, l'environnement et notre planète ; Inclusifs, encourageant un dialogue entre les cultures, les disciplines, les sexes et les âges ;
- Nouvelle Charte de Leipzig : adoptée le 30 novembre 2020 par les ministres européens chargés du développement urbain, elle met à jour les principes de la Charte originelle de 2007 sur la ville européenne durable. L'idée de la renouveler tire son origine dans la volonté de répondre aux nouveaux défis, tels que la migration, les pandémies, l'essor des technologies numériques et le changement climatique, qui ont un impact croissant sur les villes européennes.

Une cartographie des initiatives et programmes européens

La variété des initiatives et des programmes européens qui soutiennent le développement urbain, est très grande. Les types de projets qu'ils favorisent couvrent un spectre très large allant de la recherche amont (nouveaux concepts, nouvelles technologies) jusqu'au marché (mise en œuvre de solutions), en passant par la preuve de concepts, la mise en œuvre de projets pilotes et de démonstrateurs. Il en est de même pour les instruments financiers soutenant ces projets de diverses natures.

Ce document répond par conséquent à un premier besoin qui est celui de disposer d'une cartographie synthétique de l'ensemble des initiatives et programmes européens afin que chaque acteur du champ urbain puisse suivre plus facilement l'évolution des politiques européennes sur la ville et identifier rapidement les programmes et appels à projets associés qui le concernent.

Il se décompose en quatre grandes parties :

- La première sur la politique urbaine pour l'Union Européenne ;
- La seconde sur les « initiatives » où se discutent les orientations, les objectifs visés et les instruments de mise en œuvre de ces politiques européennes ;
- La troisième sur « les programmes européens et le financement des projets » qui structurent la mise en œuvre des politiques européennes sur la ville ;

- La quatrième sur les réseaux européens qui rassemblent tout ou partie des acteurs du domaine, où l'on débat des politiques et programmes européens et l'on échange et diffuse des informations entre la Commission Européenne et les acteurs urbains.

2. Une politique urbaine pour l'Union Européenne

2.1 L'agenda urbain pour l'UE

L'agenda urbain pour l'UE est une initiative lancée en mai 2016 par la Commission européenne, les États membres et les villes pour faire face aux enjeux du développement urbain. Il vise à promouvoir la coopération entre les États membres, la Commission européenne et les villes afin de stimuler la croissance, la qualité de vie et l'innovation dans les villes européennes. C'est une nouvelle méthode de travail pour assurer une utilisation maximale du potentiel de croissance des villes et relever avec succès les défis sociaux. Une partie de cette approche inclut le développement d'une gamme de partenariats européens. Au sein de ces partenariats, la Commission européenne, les organismes de l'UE, les gouvernements nationaux, les villes, autorités locales et parties prenantes telles que les organisations non gouvernementales travaillent ensemble pour faire en sorte que la dimension urbaine soit renforcée dans les politiques de l'UE.

L'[agenda urbain](#) est coordonné par la Commission européenne et l'État membre qui préside le Conseil de l'Union européenne. Il s'appuie sur le **Pacte d'Amsterdam** qui a lui-même été adopté le 30 mai 2016 lors de la réunion informelle des ministres en charge de l'urbain et s'inscrit dans le cadre de la Charte de Leipzig de 2007 puis de 2020.

Il a 3 objectifs :

- Améliorer la réglementation pour mieux prendre en compte les besoins des villes dans les politiques européennes,
- Favoriser les échanges entre les autorités urbaines, les États-membres et la Commission européenne,
- Faciliter l'accès des villes aux fonds européens.

Il définit 12 thèmes prioritaires :

- Qualité de l'air
- Économie circulaire
- Adaptation au changement climatique
- Transition numérique
- Transition énergétique
- Logement
- Intégration des migrants et des réfugiés

- Marchés publics novateurs et responsables
- Emplois et compétences dans l'économie locale
- Utilisation durable des terres et solutions fondées sur la nature
- Mobilité urbaine
- Pauvreté urbaine

Pour agir dans ces domaines, des partenariats ont été créés entre la Commission européenne, des États-membres, des villes, des organisations et des associations. Ils sont coordonnés par une ville ou un État-membre pour une durée de trois ans. Quatre partenariats pilotes ont déjà été lancés pour travailler sur les thèmes de la qualité de l'air, de l'inclusion des migrants, du logement et de la pauvreté urbaine et ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action final. Les "Partenariats de Bratislava", lancés pendant la présidence slovaque en 2016, travaillent sur l'économie circulaire, la transition numérique, les emplois et les compétences dans l'économie locale, et la mobilité urbaine. La plus jeune génération, établie en 2017 ("Partenariats de Malte"), est constituée des partenariats sur l'adaptation au climat, la transition énergétique, les marchés publics responsables et innovants, et l'utilisation durable des terres et les solutions fondées sur la nature.

Le **partenariat sur la pauvreté urbaine** est coordonné par la France et la Belgique. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, qui vise à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale en Europe. Il poursuit un objectif : agir sur les causes et les effets de la pauvreté urbaine, en se focalisant sur les populations et les territoires. Le partenariat pauvreté urbaine rassemble :

- 5 États-membres : France, Belgique, Allemagne, Espagne, Grèce
- 7 villes : Birmingham, Daugavpils, Keratsini, Courtrai, Lille, Lodz et Timisoara
- 2 régions : Île-de-France et Bruxelles-Capitale
- 2 Directions Générales de la Commission européenne : DG Regio et DG Emploi
- 3 organisations : Eurochild, EUROCITIES, European Anti-Poverty Network (EAPN), European Federation of National Organisations Working with the Homeless (FEANTSA), UN Habitat, URBACT

La nouvelle Charte de Leipzig - [Le pouvoir transformateur des villes pour le bien commun](#) a été adoptée lors des réunions ministérielles informelles organisées le 30 novembre 2020 sous la présidence allemande. La nouvelle Charte de Leipzig est également accompagnée d'un document de mise en œuvre qui vise à orienter la prochaine phase de l'agenda urbain de l'UE selon des paramètres renouvelés.

Deux nouveaux partenariats sont envisagés pour 2024 : « Ville sensible à l'eau » et « Décarbonisation des bâtiments ».

2.2 Politique européenne pour le développement durable intégré en milieu urbain

(https://ec.europa.eu/info/eu-regional-and-urban-development/topics/cities-and-urban-development_fr)

Les villes sont des pôles d'activité et d'interactions. Elles sont le moteur de l'économie européenne, fournissant emplois et services, et peuvent être considérées comme des catalyseurs de la créativité et de l'innovation dans toute l'Union. Presque 70% de la population européenne vit en milieu urbain, et ces zones génèrent plus des deux tiers du PIB de l'Union. Mais elles sont aussi particulièrement confrontées à des problèmes persistants tels que le chômage, la ségrégation et la pauvreté, ainsi qu'à de graves pressions environnementales. Les politiques menées en faveur des zones urbaines revêtent dès lors une importance toute particulière pour l'Union dans son ensemble.

Il est de plus en plus évident que les différents défis qui se posent en milieu urbain, qu'ils soient économiques, environnementaux, climatiques, sociaux ou démographiques, sont entremêlés et que la réussite du développement urbain n'est envisageable qu'au travers d'une approche intégrée. Par conséquent, les mesures de rénovation physique urbaine doivent être couplées à des mesures en faveur de l'éducation, du développement économique, de l'inclusion sociale et de la protection de l'environnement. La mise en place de partenariats solides entre les citoyens, la société civile, l'économie locale et les différents niveaux de pouvoir est une condition essentielle. Il est indispensable d'associer les capacités et les connaissances locales pour identifier des solutions communes et pour obtenir des résultats bien acceptés et durables.

3. Les initiatives européennes

3.1. Classification

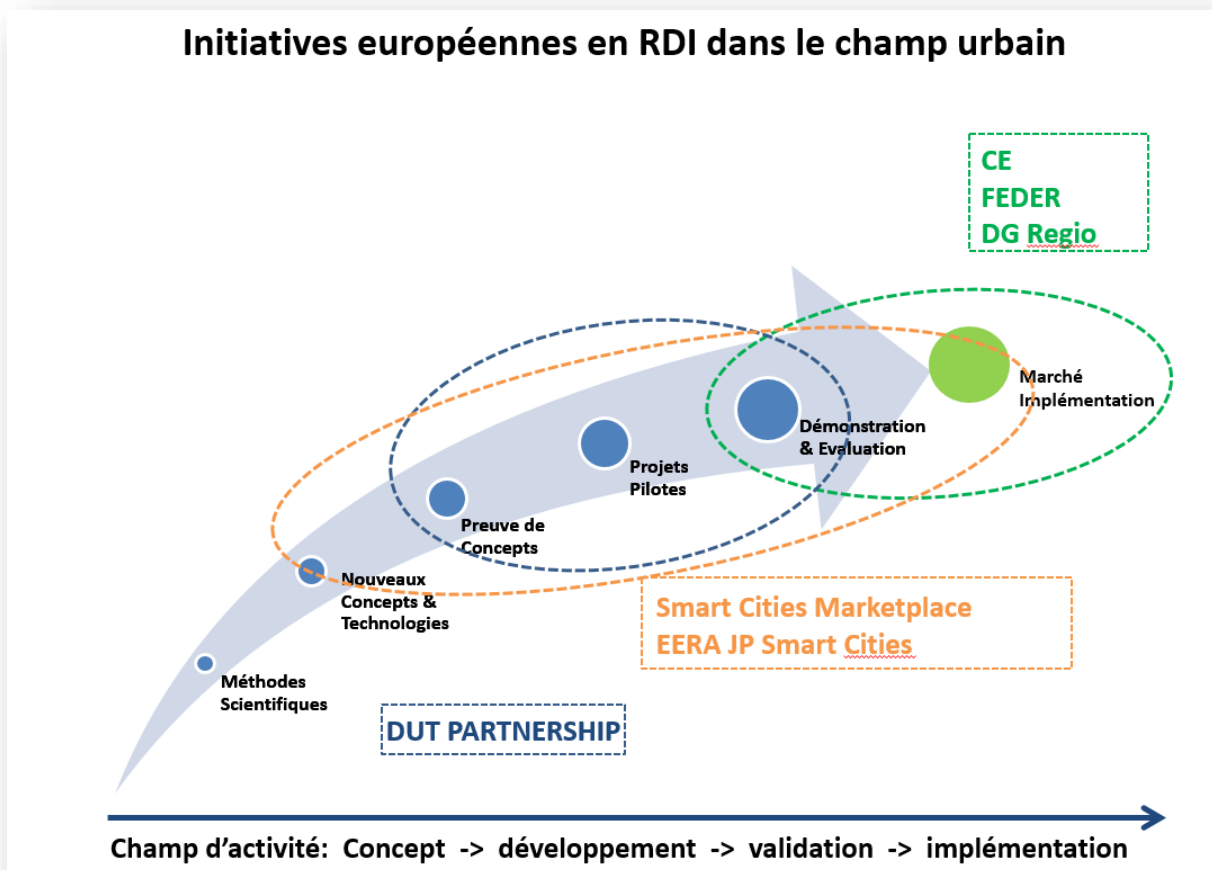
Suivant leur champ d'investigation, nous pouvons classer les initiatives existantes suivant le schéma suivant :

- Approche généraliste de la ville
 - o JPI UE : Joint Programming Initiative "Urban Europe" qui évolue pour devenir DUT : Driving Urban Transitions
Association d'Etats membres de l'Union Européenne
- Approche sectorielle : Ville intelligente, transport
 - o Smart Cities Market Place
 - o EERA Joint Programme Smart Cities
L'alliance européenne de recherche sur l'énergie EERA est une initiative du SET-Plan (*European Strategic Energy Technology Plan*)

Le Joint Programme Smart Cities d'EERA, associe des organisations de recherche et d'innovation, des universités et un conseil consultatif de villes européennes.

Il faut ajouter à cela l'agenda urbain européen qui est un élément de la stratégie Europe 2020 qui soutient une politique de cohésion économique, sociale et territoriale financée par les Fonds européens de développement régional (FEDER) et les Fonds sociaux européens (FSE), aussi appelés fonds structurels. Ces fonds s'appuient sur les instruments financiers de la Banque d'Investissement Européen (EIB). Les instruments financiers de l'EIB associés sont décrits dans la section suivante.

Le schéma ci-dessous montre les différents champs d'activités que les différentes initiatives ou réseaux européens couvrent dans le domaine urbain.



- Approche politique

La Commission organise et participe à des initiatives au sein de l'UE et au niveau international répondant aux besoins des villes.

- Réseau de développement urbain (UDN)
- Villes intelligentes
- Convention des maires pour le climat et l'énergie
- Mouvement Living-in.EU
- Politique urbaine internationale : soutien et mise en œuvre des agendas mondiaux et contribution à la réalisation des objectifs de développement durable
- Initiatives et programmes spécifiques : l'Union pour la Méditerranée (UpM), le programme de coopération internationale urbaine et régionale (IURC)
- URBAN2030 - Localiser les objectifs de développement durable
- La Communauté de pratique sur les villes
- L'initiative City Science

2.2 Présentation des initiatives européennes

Pour chaque initiative ou réseau européen mentionné plus haut, nous présentons succinctement ci-dessous leurs missions et objectifs. Ils sont listés dans l'ordre d'apparition au paragraphe précédent. Le lecteur pourra approfondir sa connaissance de ces instances en se rendant sur les sites web associés.

Partenariat Driving Urban Transitions to a Sustainable Future (DUT).

<https://jpi-urbaneurope.eu/driving-urban-transitions-to-a-sustainable-future-dut/>

Dans le cadre de la préparation du prochain programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation - Horizon Europe - de nouveaux mécanismes de partenariat public-public sont en cours d'élaboration. L'un des candidats pour un tel partenariat européen est Driving Urban Transitions to a Sustainable Future (DUT). Ce partenariat s'appuie sur les réalisations de la JPI Urban Europe ¹et vise à renforcer les efforts conjoints en faveur du développement urbain durable et de la mise en pratique des connaissances et des preuves. Ce programme aligne les efforts de l'Europe et des États membres pour créer une masse critique pour les transitions urbaines.

Avec 111 projets financés, rassemblant 765 bénéficiaires de 35 pays d'Europe et du monde entier, la JPI Urban Europe a contracté 116,8 millions d'euros Elle a publié des agendas stratégiques de recherche et d'innovation en co-création avec les parties prenantes urbaines et les acteurs de la R&I, ce qui a permis de créer une interface transnationale de programmation urbaine européenne.

¹ La JPI Urban Europe est un partenariat européen créé en 2010 pour répondre aux défis urbains mondiaux d'aujourd'hui avec l'ambition de développer un pôle européen de recherche et d'innovation sur les questions urbaines et de créer des solutions européennes grâce à une recherche coordonnée.

En outre, des groupes actifs de la communauté AGORA et des réseaux de villes ont été créés. Si l'initiative DUT s'appuiera sur toutes ces réalisations, le partenariat permettra en même temps de renforcer l'ambition, d'augmenter fortement le portefeuille de projets, de mettre en place de nouvelles mesures de renforcement des capacités, de soutien à la politique urbaine, de démonstration et d'intégration des résultats.

Stratégie de mise en oeuvre

Le projet s'inscrit dans le modèle de l'économie en beignet, qui vise à garantir la satisfaction des besoins de notre société dans les limites de la planète. Afin de soutenir les villes dans leurs stratégies spécifiques, le partenariat se concentre sur trois secteurs urbains critiques (et leurs interrelations) :

La **transition vers des économies régénératives urbaines circulaires (CUE)** promeut des actions visant à soulager la pression de l'urbanisation sur l'écosystème mondial et à devenir plus résilient et robuste face aux effets du changement climatique. Elle vise à stimuler la transformation urbaine et à faciliter l'urbanisme régénérateur à différentes échelles spatiales afin d'aider les villes et les zones urbaines à accroître leur circularité, à restaurer le capital naturel et à augmenter l'utilisation d'approches d'écologisation multifonctionnelles telles que les solutions basées sur la nature pour faire face à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. La mission est d'avoir accompli d'ici 2030 au moins deux plateformes d'innovation locales à plus long terme dans chaque pays partenaire du partenariat.

La **transition vers les quartiers à énergie positive (PED)** vise à soutenir des solutions innovantes pour la planification, la mise en œuvre à grande échelle et la reproduction des PED, l'objectif étant de créer au moins 100 quartiers à énergie positive d'ici 2025. Ceux-ci devraient être connectés de manière synergique au système énergétique européen en appliquant une approche intégrative comprenant des perspectives technologiques, spatiales, réglementaires, juridiques, financières, environnementales, sociales et économiques.

Le **parcours de transition vers une ville en 15 minutes (15minC)** vise à favoriser des transitions durables en matière de mobilité urbaine et d'urbanisme en créant l'accessibilité et la connectivité. Le concept reprend le principe selon lequel les citoyens peuvent couvrir la grande majorité de leurs besoins quotidiens dans un rayon de 15 minutes autour de leur domicile - principalement par la marche, le vélo et d'autres formes de transport durable. Pour réaliser cette transformation, il faut une approche (de planification) intégrée qui lie (1) le système de mobilité urbaine à (2) l'urbanisme et la conception de l'espace public et (3) la logistique et la production.

Smart Cities Marketplace

<https://smart-cities-marketplace.ec.europa.eu/>

La place de marché des villes intelligentes a été créée en fusionnant les deux anciens projets de la Commission "Place de marché du Partenariat européen d'innovation pour les villes et communautés intelligentes" (EIP-SCC) et le "Système d'information des villes intelligentes" (SCIS) en une seule plateforme. Il s'agit d'une entreprise majeure qui modifie le marché et qui vise à rassembler les villes, les industries, les PME, les investisseurs, les chercheurs et les autres acteurs des villes intelligentes.

Leurs objectifs communs sont d'améliorer la qualité de vie des citoyens, d'accroître la compétitivité des villes et des industries européennes et d'atteindre les objectifs européens en matière d'énergie et de climat.

Smart Cities offre des services de mise en relation et des événements pour les villes et les entreprises afin de créer des projets, d'attirer l'intérêt de réseaux d'investisseurs intéressés par les questions urbaines. Smart City bancables par le biais d'un appel à propositions continu, dans un premier temps.

EERA Joint Programme Smart Cities

<http://www.eera-set.eu/eera-joint-programmes-jps/smart-cities/>

L'Alliance européenne pour la recherche sur l'énergie (EERA - European Energy Research Alliance) est le pilier de la recherche publique du SET-Plan (Strategic Energy Technology Plan) dont la stratégie vise à accélérer le développement et l'adoption par le marché des technologies clés à faible émission de carbone. EERA est structuré en 17 programmes conjoints (JP-Joint Programme) qui associent des organismes de recherche des différents pays européens pour travailler ensemble sur le partage de priorités de recherche et sur des projets communs.

Le JP Smart Cities a démarré en 2011. L'ensemble du programme conjoint est structuré en 4 sous-programmes avec une focalisation claire sur l'efficacité énergétique et l'intégration des sources d'énergie renouvelables dans les zones urbaines. Ces 4 sous-programmes sont :

- L'énergie dans les villes
- Réseaux d'énergie urbaine
- Bâtiments interactifs économes en énergie
- Technologies d'approvisionnement urbaines liées à la ville

L'objectif principal est le développement d'outils et de méthodes scientifiques qui permettront de concevoir, de planifier et de gérer intelligemment le système

énergétique d'une ville entière dans un proche avenir. Une approche intégrée sera adoptée pour les activités de recherche prévues afin de saisir les interfaces entre tous les éléments pertinents du système énergétique, tels que les réseaux d'énergie thermique et électrique, les bâtiments, les technologies d'approvisionnement en énergie et l'utilisateur final.

EERA JP SC s'associe à d'autres initiatives, parmi lesquelles:

- European Innovation Partnership Smart Cities and Communities (EIP)
- European Smart Cities Stakeholder Platform
- European Member States Initiative Smart Cities
- UERA – Urban Europe Research Alliance

SET-Plan

https://setis.ec.europa.eu/index_en

Depuis 2007, le plan SET a permis d'encourager la collaboration entre différents pays, l'industrie et les instituts de recherche afin de faciliter la réalisation des objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie et de renforcer la compétitivité industrielle dans toute l'Union européenne. Le plan SET a coordonné les programmes nationaux de R&I sur les énergies à faible émission de carbone et a permis de mobiliser des ressources aux niveaux européen et national. Le Plan s'inscrit dans la dynamique de transformation du système énergétique de l'UE, la transition verte et le Green Deal.

En 2008, la Commission européenne a proposé de lancer six initiatives industrielles européennes (EII): le vent, le solaire (solaire et photovoltaïque), le captage et le stockage du carbone, les réseaux électriques, la bioénergie et la fission nucléaire. Les EII sont des projets conjoints de développement technologique à grande échelle entre le milieu universitaire, la recherche et l'industrie. L'objectif des EII est de concentrer et d'aligner les efforts de la Communauté, des États membres et de l'industrie afin de créer une masse critique d'activités et d'acteurs, renforçant ainsi la recherche sur l'énergie industrielle et l'innovation sur les technologies pour lesquelles travailler au niveau communautaire apportera la plus grande valeur ajoutée.

Le rapport d'avancement 2021 donne un aperçu concis des réalisations individuelles des groupes de travail. Les résultats de cette année montrent que les groupes de travail adaptent leurs activités à l'évolution du paysage politique et aux développements du marché. La collaboration intersectorielle s'est accrue, tant dans le cadre du plan SET qu'au-delà. Le suivi par les groupes de travail de l'évolution de la recherche et de l'innovation (R&I) au niveau national se renforce et des efforts sont déployés pour augmenter les fonds publics et privés de R&I.

À la lumière du lancement du paquet "Fit for 55" et de la nécessité de renforcer la compétitivité de l'UE dans le domaine des technologies énergétiques propres, le plan SET se donnera pour objectif d'élargir son champ d'action pour inclure les technologies émergentes.

Réseau de développement urbain

http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/themes/urban-development/network/

Entre 2014 et 2020, le Fonds européen de développement régional allouera 15 milliards d'euros directement à des stratégies intégrées de développement urbain durable. Environ 900 villes de l'UE sont habilitées à mettre en œuvre ces stratégies. Le réseau de développement urbain soutient l'échange d'informations entre les villes impliquées dans le développement urbain durable intégré et dans les actions urbaines innovantes. L'UDN encourage le dialogue sur le développement urbain durable entre la Commission, les villes et les autres parties prenantes.

Villes intelligentes

https://ec.europa.eu/info/eu-regional-and-urban-development/topics/cities-and-urban-development/city-initiatives/smart-cities_en

Les solutions réunissant différents domaines politiques et secteurs technologiques dans le cadre de la double transition verte et numérique aident les villes à réduire leur impact environnemental et à offrir une meilleure vie aux citoyens. Le domaine "Villes et communautés intelligentes" s'appuie sur l'expérience de 18 projets phares transsectoriels à grande échelle et est soutenu par la place de marché "Villes intelligentes", une plateforme interactive pour l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et la mise en correspondance des options de financement - dans tous les secteurs.

Convention des maires pour le climat et l'énergie

<https://www.covenantofmayors.eu/about/covenant-initiative/origins-and-development.html>

Depuis 2008, la Convention des maires pour le climat et l'énergie réunit des autorités locales et régionales qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE sur leur territoire.

Mouvement Living-in.EU

<https://www.living-in.eu/>

Le mouvement Living-in.EU est une plateforme collaborative permettant aux villes et aux communautés d'accélérer leur transformation numérique à la "manière européenne" (centrée sur le citoyen, utilisation des données éthiquement et socialement responsable, normes ouvertes et interopérables).

Créé par un groupe de villes, les groupes représentatifs des villes [Eurocities](#), [Open and Agile Smart Cities](#) (OASC), le [Réseau européen des Living Labs](#) (ENoLL), et soutenu par la Commission européenne et le [Comité des régions](#), il a été lancé en décembre 2019 par la présidence finlandaise du Conseil de l'UE.

L'objectif de Living-in.EU est de travailler ensemble pour intensifier l'utilisation de la technologie des données afin de relever une série de défis interconnectés, notamment la mobilité urbaine, l'efficacité énergétique et les services publics numériques, tout en assurant la durabilité environnementale conformément au [Green Deal européen](#). Les villes, les régions et les États membres sont invités à rejoindre la communauté en signant la déclaration "Join, Boost, Sustain", à laquelle les ONG et les entreprises peuvent également souscrire en tant que supporters (<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/join-boost-sustain-european-way-digital-transformation-cities-and-communities>).

Politique urbaine internationale

Au niveau mondial, l'UE soutient le développement urbain durable par le biais de divers engagements et initiatives.

Soutien et mise en œuvre des agendas mondiaux : l'UE a participé en 2016 à Habitat III, la conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable, où le [nouvel agenda urbain](#) a été adopté par les États membres des Nations unies. Dans ce contexte, l'UE a pris trois engagements volontaires pour soutenir la mise en œuvre du nouvel agenda urbain au niveau de l'[UE](#) :

- Élaborer une définition globale et humaine des villes et des établissements humains : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/degree-of-urbanisation/background>
- Mettre en œuvre l'Agenda urbain pour l'UE : <https://futurium.ec.europa.eu/en/urban-agenda>
- Encourager la coopération mondiale de ville à ville par le biais du programme de coopération urbaine internationale, notamment : <https://iuc.eu/na/home/>

L'UE contribue également à la réalisation des [objectifs de développement durable](#), notamment l'objectif 11 sur les villes et les communautés durables, et à la [localisation des ODD](#).

Initiatives et programmes spécifiques

L'UE, en tant que coprésidente de l'Union pour la Méditerranée (UpM), copréside et dirige les travaux de sa plateforme régionale sur le développement urbain durable. Ces travaux ont abouti au lancement d'un plan d'action stratégique pour le développement urbain de l'UpM à l'horizon 2040, ainsi que du plan de logement qui l'accompagne.

<https://ufmsecretariat.org/platform/ufm-regional-platform-on-sustainable-urban-development/>

L'UE finance également la coopération entre villes. Le programme de coopération internationale urbaine et régionale (IURC) permet aux autorités locales et régionales de différentes régions du monde d'établir des liens et de partager des solutions à des problèmes communs, en échangeant des connaissances et en testant de nouvelles solutions.

<https://www.iurc.eu/>

URBAN2030 - Localiser les objectifs de développement durable

<https://urban.jrc.ec.europa.eu/sdgs/en/>

Le projet URBAN2030-II vise à favoriser la réalisation des ODD dans les villes et régions européennes. Il vise à fournir un soutien méthodologique et une inspiration pour la conception et la mise en œuvre des examens locaux volontaires des objectifs de développement durable. Il s'appuie sur les connaissances et l'expérience acquises dans le cadre du projet URBAN2030 (2018-2020) développé avec le soutien de la Direction générale de la politique régionale et urbaine.

La Communauté de pratique sur les villes

<https://ec.europa.eu/jrc/communities/en/community/cop-cities>

La Communauté de pratique sur les villes est une initiative de la Commission européenne, ouverte aux parties prenantes externes (villes et réseaux de villes, organisations internationales et intergouvernementales et organismes de recherche). Son objectif est de recenser et d'intégrer les connaissances scientifiques du CCR et l'expertise de la DG REGIO sur les villes, et d'anticiper les besoins de connaissances sur les questions relatives aux villes et les objectifs de la politique urbaine d'une manière holistique.

L'initiative City Science

<https://ec.europa.eu/jrc/communities/en/community/city-science-initiative>

La City Science Initiative vise à renforcer les moyens par lesquels la science et la recherche peuvent contribuer à relever les défis urbains et à développer une

approche structurée de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes au niveau des villes.

4. Programmes européens et financement des projets

3.1 Classification

Dans le domaine urbain, nous distinguons les programmes et instruments de financements de projets suivants :

- **Le programme programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pour la période allant de 2021 à 2027 de recherche et d'innovation : Horizon Europe.**

Sur l'ensemble des trois grands piliers d'Horizon Europe (La science d'excellence ; les problématiques mondiales et la compétitivité industrielle européenne ; l'Europe plus innovante), il n'existe pas d'instrument spécifiquement dédié à la ville.

Nous retrouvons cependant des sujets ou thèmes relatifs au champ urbain dans les « Clusters » du Pilier II :

- Cluster 2 : Culture, créativité et société
- Cluster 3 : Sécurité civile pour la société
- Cluster 4 : Numérique, Industrie et Espace
- Cluster 5 : Climat, Energie et Mobilité
- Cluster 6 : Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement

De plus, l'une des nouveautés du programme-cadre est l'introduction de missions spécifiques. Les missions de l'UE sont une nouvelle façon d'apporter des solutions concrètes à certains de nos plus grands défis. Elles ont des objectifs ambitieux et produiront des résultats concrets d'ici à 2030 et seront notamment mise en œuvre à travers le Pilier II.

Elles auront un impact en confiant un nouveau rôle à la recherche et à l'innovation, combiné à de nouvelles formes de gouvernance et de collaboration, ainsi qu'en faisant participer les citoyens.

Chaque mission fonctionnera comme un portefeuille d'actions - telles que des projets de recherche, des mesures politiques ou même des initiatives législatives - pour atteindre un objectif mesurable qui ne pourrait pas être atteint par des actions individuelles.

Cinq missions ont été identifiées, dont l'une concerne la ville, la mission "100 Climate-Neutral and Smart Cities by 2030".

Mission européenne « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 - par et pour les citoyens »

Les objectifs de la mission sont de parvenir à 100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 et de faire en sorte que ces villes servent de pôles d'expérimentation et d'innovation pour permettre à toutes les villes européennes de suivre le mouvement d'ici 2050.

Par ailleurs, certains instruments des priorités Science d'excellente et Europe plus innovante peuvent être également utilisés dans le domaine urbain.

- **Partenariat Driving Urban Transitions**

L'initiative conjointe lancera annuellement des appels à projets conjoints qui sont financés par les agences nationales des Etats membres volontaires.

- **Fonds structurels et d'investissement européens**

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/funding-opportunities/funding-programmes/overview-funding-programmes/european-structural-and-investment-funds_en

La politique de cohésion répond à divers besoins de développement dans toutes les régions et villes de l'UE, avec un budget de 351,8 milliards d'euros, soit près d'un tiers du budget total de l'UE. Les FSIE comprennent le [Fonds européen de développement régional](#) (FEDER) et le [Fonds de cohésion](#) (FC) pour le développement et les ajustements structurels des économies régionales, le changement économique, l'amélioration de la compétitivité ainsi que la coopération territoriale, le [Fonds social européen](#) (FSE) pour l'emploi, l'inclusion sociale et l'éducation, le [Fonds européen agricole pour le développement rural](#) (FEADER) pour la compétitivité de l'agriculture, la gestion durable des ressources naturelles et le développement territorial des communautés rurales, et le [Fonds européen maritime et de la pêche](#) (FEAMP) pour la pêche durable et les communautés côtières.

[Accès aux fonds / Informations sur la manière de solliciter les fonds structurels et d'investissement européens](#)

- **Fonds InvestEU**

https://europa.eu/investeu/investeu-fund_en

Le Fonds InvestEU devrait mobiliser plus de 372 milliards d'euros d'investissements publics et privés grâce à une garantie budgétaire de l'UE de 26,2 milliards d'euros qui soutient l'investissement de partenaires financiers tels que le groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI) et d'autres. Il fournit à l'UE un financement à long terme crucial, qui attire les investissements privés et soutient la reprise et une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente.

Portail InvestEU

<https://ec.europa.eu/investeuportal/desktop/en/index.html>

Le portail InvestEU permet aux promoteurs de projets d'atteindre des investisseurs qu'ils ne pourraient peut-être pas atteindre autrement. Le portail poursuit le travail entamé dans le cadre du portail européen des projets d'investissement (EIPP) et constitue la « place de marché » en ligne de l'UE qui relie les promoteurs de projets basés dans l'UE aux investisseurs du monde entier. Il offre aux promoteurs de projets davantage d'options pour financer leurs projets.

- **Actions urbaines innovantes**

<http://www.uia-initiative.eu/en>

L'initiative UIA fournit aux zones urbaines de toute l'Europe des ressources pour tester des solutions nouvelles et non éprouvées afin de relever les défis urbains. L'initiative dispose d'un budget total de 371 millions d'euros pour la période 2015-2020.

- **URBACT**

<http://urbact.eu/>

Ce programme permet aux villes de travailler ensemble et de développer des solutions intégrées en apprenant les uns des autres, en tirant des leçons et en identifiant les bonnes pratiques pour améliorer les politiques urbaines. Il travaillera de manière complémentaire avec l'Initiative urbaine européenne et sera géré par la France pour la période 2021-2027. Le programme est ouvert à toutes les villes. URBACT est cofinancé par le Fonds européen de développement régional, dans tous les pays de l'UE, en Norvège et en Suisse.

- **LIFE : Programme for the Environment and Climate Action**

Le programme LIFE soutient des projets qui mettent en œuvre des stratégies environnementales et climatiques de l'UE ou des États membres. Les projets doivent

porter sur de grands territoires à des échelles régionales, nationales ou multinationales, voire parfois à des échelles urbaines. Certaines priorités thématiques intègrent cependant l'environnement urbain.

- **IUE : European Urban Initiative**

Il s'agit du financement, sur des fonds FEDER, d'expérimentation de projets urbains innovants qui auront vocation à être transférables.

L'Initiative Urbaine Européenne de la politique de cohésion post-2020 a pour objectif de porter le modèle du programme Urban Innovative Actions (UIA) à un nouveau niveau en tant que composante de L'Initiative urbaine européenne afin de renforcer l'approche intégrée et participative du développement urbain durable et le lien avec les politiques de l'UE, notamment la politique de cohésion. Toutes les aires urbaines européennes peuvent bénéficier de l'initiative qui se dote d'un budget de 400 M€. Les activités démarreront courant 2022.

- **ESPON 2027 Cooperation Programme**

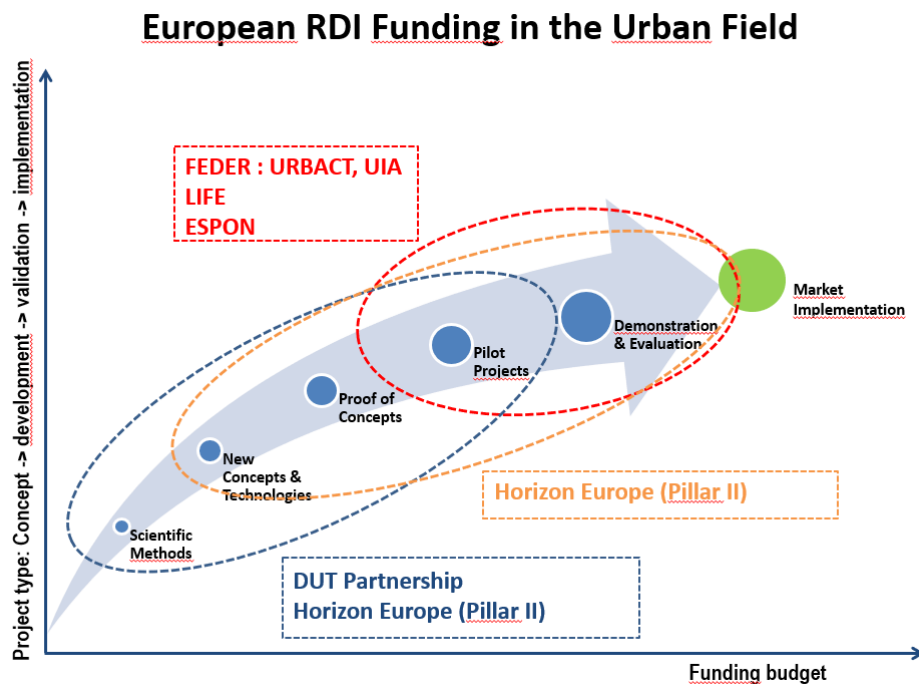
Ce programme vise à promouvoir une dimension territoriale européenne favorisant le transfert de connaissances et l'apprentissage des politiques auprès des autorités publiques et d'autres acteurs politiques à tous les niveaux. ESPON 2020 poursuit la consolidation d'un réseau d'observation territoriale européen et accroît la production et la mise en œuvre de politiques territoriales pan-européennes, comparables et fiables.

Au cours de la prochaine période de programmation, le programme met l'accent sur l'appropriation des travaux par l'utilisateur, en particulier par les décideurs politiques. Il articulera ses objectifs avec ceux du Green Deal et mettra en œuvre ses activités d'une manière plus stratégique et intégrée par le biais de plans d'action thématiques (PAT) Les plans d'action thématiques sont des ensembles de travaux complets qui identifient les besoins en matière de données probantes pour un sujet spécifique pertinent sur le plan territorial. Le développement urbain fera partie des thématiques prioritaires du programme.

Autres plateformes de données et études urbaines :

- Eurostat
- Urban data platform
- Open data portal for ESI

Le schéma ci-dessous montre la répartition des différents programmes ou instruments de financement en fonction du type de projets urbains ciblés et du montant des aides apportées :



- **Comment fonctionne le financement de l'UE ?**

Informations de base, y compris des liens vers des sites web, sur les possibilités de financement de l'UE disponibles pour la période 2014-2020 :

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/how-eu-funding-works_en

- **Financement, appels d'offres**

Financement de l'UE, subventions, appels d'offres, et comment postuler :

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders_en

- **Conseils en matière de financement**

- **InvestEU**

Le centre de conseil InvestEU est conçu comme un point d'entrée central pour les promoteurs de projets et les intermédiaires à la recherche de conseils et d'une assistance technique concernant les fonds d'investissement de l'UE gérés de manière centralisée. Géré par la Commission européenne et financé par le budget de l'UE, le centre met en relation les promoteurs de projets et les intermédiaires avec des partenaires de conseil, dont le Groupe de la

Banque européenne d'investissement, qui collaborent directement pour aider les projets à atteindre le stade du financement.

https://investeu.europa.eu/index_fr

- **JASPERS - Assistance conjointe pour soutenir les projets dans les régions européennes**

<http://jaspers.eib.org/>

L'assistance Jasper conseille les villes et les régions en matière de planification stratégique dans un large éventail de secteurs. Elle soutient la préparation de projets dans les zones bénéficiant de fonds européens afin qu'ils répondent à toutes les normes nécessaires.

- **fi-compass**

<https://www.fi-compass.eu/>

Le fi-compass est une plateforme de services de conseil sur les instruments financiers des Fonds européens structurels et d'investissement (ESIF) et sur la microfinance dans le cadre du programme pour l'emploi et l'innovation sociale. Il soutient les autorités de gestion du FSIE, les fournisseurs de microfinance EaSI et les autres parties intéressées.

<https://www.eib.org/en/products/advisory-services/elena/index.htm>

3.2 Présentation des programmes

Pour chaque programme ou instrument de financement mentionné plus haut, nous présentons succinctement ci-dessous leurs objectifs. Ils sont listés dans l'ordre d'apparition au paragraphe précédent. Le lecteur pourra approfondir sa connaissance de ces programmes en se rendant sur les sites web associés.

HORIZON Europe (Work Programme 2021-2022)

<http://www.horizoneurope.gouv.fr/>

Nous exposons ici ce qui est prévu pour le programme de travail 2021-2022.

Cluster 3 : Sécurité civile pour la société

L'un des objectifs du cluster est d'améliorer la préparation et la protection des espaces urbains face aux risques.

Cluster 4 : Numérique, Industrie et Espace

Le cluster aborde des thématiques urbaines telles que l'économie circulaire en ville et la démonstration de quartier de logements sociaux et abordables.

Cluster 5 : Climat, Energie et Mobilité

De nombreuses sous-thématiques du cluster 5 ciblent des questions urbaines telles que le développement de modes de déplacement innovants, la démonstration de solutions pour la transition énergétique à l'échelle du quartier, ou encore l'intégration des services en zone urbaine.

Cluster 6 : Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement

Le cluster prévoit la mise en œuvre de solutions environnementales et pour l'alimentation durable dans les villes.

Mission européenne « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 - par et pour les citoyens »

https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/missions-horizon-europe/climate-neutral-and-smart-cities_en

Les objectifs de la mission sont de parvenir à 100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 et de faire en sorte que ces villes servent de pôles d'expérimentation et d'innovation pour permettre à toutes les villes européennes de suivre le mouvement d'ici 2050.

En rejoignant la mission, les villes sélectionnées se placeront à la pointe de l'innovation dans la transition vers la neutralité climatique, dans le cadre du Green Deal européen. Les villes sont les mieux placées pour être les premières à adopter les politiques permettant d'atteindre la neutralité climatique. Ce faisant, elles pourront offrir de multiples avantages à leurs communautés en termes de réduction de la pollution atmosphérique et sonore, de diminution des embouteillages, de réduction des factures d'énergie et de modes de vie plus sains.

L'élément central de la mission sera constitué par les contrats « ville climatique » que chaque ville participante devra rédiger, signer et mettre en œuvre. Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, ces contrats constitueront un engagement politique clair et très visible, non seulement vis-à-vis de la Commission et des autorités nationales et régionales, mais aussi vis-à-vis de leurs citoyens. Ils définiront des plans pour que la ville atteigne la neutralité climatique d'ici 2030 et comprendront un plan d'investissement.

Les contrats de ville climatique seront élaborés conjointement avec les acteurs locaux et les citoyens, avec l'aide d'une plateforme de mission (qui sera mise en place par le projet NetZeroCities).

La plateforme de mission fournira l'assistance technique, réglementaire et financière nécessaire aux villes. En outre, Horizon Europe investira environ 350 millions d'euros

dans des actions de recherche et d'innovation liées à la Mission (par exemple, en matière de mobilité, d'énergie, d'urbanisme) au cours de la période 2021-23. Elle fonctionnera comme un guichet unique fournissant des ressources aux villes pour les aider à accélérer leur voyage vers la neutralité climatique de 2030. La plateforme aidera les villes à amplifier leurs capacités en fournissant des connaissances et de l'expertise, en promouvant une culture du changement transformatif et de l'innovation sur le long-terme.

La Commission européenne a lancé un **appel à manifestation d'intérêt adressé** aux villes pour qu'elles rejoignent la Mission européenne sur les villes climatiquement neutres et intelligentes. Le lancement a eu lieu lors de la conférence sur les missions européennes au Comité des régions et marque la première étape de la mise en œuvre de la mission.

La Commission a annoncé en avril 2022 les 100 villes de l'UE qui participeront à la mission. Elles proviennent des 27 États membres, et 12 villes supplémentaires viennent de pays associés ou susceptibles d'être associés à Horizon Europe, le programme de recherche et d'innovation de l'UE (2021-2027). Neuf villes françaises sont sélectionnées : Angers Loire Métropole, Bordeaux Métropole, Dijon Métropole, Dunkerque, Grenoble-Alpes Métropole, Lyon, Marseille, Nantes Métropole, Paris.

D'autres appels permettront aux villes non sélectionnées et aux autres villes ayant l'ambition d'expérimenter solutions de décarbonisation rapide : un appel à pilotes (30 villes) et un appel à jumelage seront lancés par la plateforme, et une série d'appels à projets collaboratifs seront ouverts dans le programme dédié à la Mission.

Avantages pour les villes

Les villes participant à la mission prépareront et mettront en œuvre un « Contrat ville climat » qui sera co-créé avec les parties prenantes locales et les citoyens. Les avantages que la mission des villes offrira aux villes sont les suivants :

- Des conseils et une assistance sur mesure de la part d'une « plateforme de la mission », par exemple pour l'élaboration d'un plan d'investissement visant à attirer des financements extérieurs.
- Déblocage de fonds supplémentaires et d'opportunités de financement par le biais d'un « label de la mission ».
- Des possibilités de financement pour les villes dans le cadre de grandes actions d'innovation, de projets pilotes et de démonstrateurs.
- Soutien par le biais d'un réseau de coordination national
- Possibilités de mise en réseau, d'apprentissage et d'échange d'expériences entre les villes.
- Adhésion et participation des citoyens et des communautés locales à des solutions neutres sur le plan climatique.

- Visibilité élevée - amélioration du profil politique et de l'attractivité pour les investissements et les travailleurs qualifiés.

Partenariat DUT : appels conjoints

<https://jpi-urbaneurope.eu/driving-urban-transitions-to-a-sustainable-future-dut/>

Conduire les transitions urbaines vers un avenir durable (DUT)

Dans le cadre du nouveau programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation - Horizon Europe - de nouveaux mécanismes de partenariat public-public ont été développés, dont le partenariat DUT. Ce partenariat s'appuie sur les réalisations de la JPI Urban Europe et vise à renforcer les efforts conjoints en faveur du développement urbain durable et le transfert des connaissances et des données. Ce partenariat veut harmoniser les efforts de l'Europe et des États membres afin de créer une masse critique pour les transitions urbaines.

Vision et priorités

De nombreux grands défis complexes doivent être relevés dans les villes et par les communautés urbaines. Le partenariat DUT visera à relever ces défis par une approche intégrée afin d'offrir aux décideurs des municipalités, des entreprises et de la société les moyens d'agir et de permettre les transformations urbaines nécessaires.

"Le partenariat DUT passe à la vitesse supérieure pour relever les défis urbains. Nous permettons aux autorités locales et aux municipalités, aux entreprises et aux citoyens de transformer les stratégies mondiales en actions locales. Nous développons les compétences et les outils nécessaires pour que les changements urbains se concrétisent et dynamisent les transformations urbaines nécessaires et urgentes."

Grâce à cette vision, le partenariat DUT contribuera à la mise en œuvre et à la localisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies, du Green Deal ainsi que de la Charte de Leipzig et de l'Agenda urbain de l'UE. En s'appuyant sur les activités et expériences existantes des États membres, des municipalités et des communautés de recherche, il se donnera pour objectif de façonner un écosystème d'innovation urbaine pour les transformations urbaines. L'agenda stratégique de recherche et d'innovation (SRIA) 2.0 de la JPI Urban Europe a identifié une série de dilemmes et de problèmes cruciaux à prendre en compte pour ces transformations. Afin de rendre opérationnel le SRIA 2.0 et de soutenir les villes dans leurs stratégies spécifiques, le partenariat se concentre sur trois secteurs prioritaires (et leurs interrelations) dans le cadre du Green Deal pour une urbanisation durable :

1. Quartiers à énergie positive - Transformer le système énergétique urbain
2. La ville en 15 minutes - repenser le système et l'espace de mobilité urbaine
3. Economies urbaines circulaires – Une approche intégrée pour le verdissement urbain et les transitions de circularité

Chacun d'entre eux représente un domaine essentiel pour les transformations urbaines et, en même temps, ils sont fortement liés entre eux. Pour que le partenariat ait un impact maximal sur les politiques européennes et mondiales, ces trois domaines prioritaires doivent être abordés de manière intégrée et avec un engagement ferme en faveur du renforcement des capacités des autorités urbaines et régionales en termes d'élaboration et de mise en œuvre de politiques.

À propos des partenariats européens

Horizon Europe soutient les partenariats européens dans lesquels l'UE, les autorités nationales et/ou le secteur privé s'engagent conjointement à soutenir le développement et la mise en œuvre d'un programme d'activités de recherche et d'innovation. L'objectif des partenariats européens est de contribuer à la réalisation des priorités de l'UE, de relever les défis complexes décrits dans Horizon Europe et de renforcer l'Espace européen de la recherche (EER).

IUE : Initiative urbaine européenne

https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/brochure/explanatory_memo_eui_post_2020_en.pdf

À l'heure de l'urbanisation rapide, l'Europe est de plus en plus confrontée à de graves problèmes urbains allant de la crise sanitaire mondiale et de la montée de la numérisation aux inégalités sociétales, aux changements démographiques, au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Si ces défis complexes et multiformes relèvent de différents niveaux et secteurs politiques, les villes sont les principaux moteurs de la mise en œuvre de solutions innovantes pour le développement durable en Europe. Dans cette optique, les actions innovatrices urbaines (UIA) ont été mises en place pour apporter un soutien direct aux villes afin qu'elles expérimentent et testent de nouvelles solutions pour relever les défis urbains urgents.

Pour la période en cours (2021-2027), les cinq objectifs politiques de la politique de cohésion sont axés sur une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée et plus sociale, ainsi que sur une Europe plus proche des citoyens, ce dernier objectif ayant été introduit en tant qu'engagement renforcé en faveur du développement territorial intégré et comprenant un objectif spécifique visant à favoriser le

développement urbain durable. En outre, un minimum de 8 % des ressources du FEDER dans chaque État membre doit être investi dans des priorités et des projets sélectionnés par les villes elles-mêmes et basés sur leurs propres stratégies de développement urbain durable. Dans ce cadre, la Commission européenne lancera au troisième trimestre 2022 une nouvelle initiative urbaine européenne (IUE) financée par le Fonds européen de développement régional pour soutenir les villes par des actions innovantes, le renforcement des capacités et des connaissances, l'élaboration de politiques et la communication sur le développement urbain durable.

Principaux objectifs de l'IUE

Les objectifs généraux de l'IUE sont de renforcer les approches intégrées et participatives du développement urbain durable, et de fournir un lien plus fort avec les politiques de l'UE, et en particulier avec la politique de cohésion et les investissements dans les zones urbaines dans le cadre du financement réservé à ces zones en vertu de l'article 11 du règlement FEDER/FC et au-delà. L'initiative vise à offrir un soutien cohérent aux villes pour surmonter le paysage actuel des multiples initiatives, programmes et instruments de soutien aux villes dans le cadre de la politique de cohésion, et en particulier, en maximisant la synergie et la complémentarité avec le programme de coopération interrégionale URBACT IV. L'IUE soutiendra également le fonctionnement à plusieurs niveaux de l'Agenda urbain pour l'UE et la coopération intergouvernementale sur les questions urbaines.

Les composantes de l'IUE

L'IUE comprend deux volets : (A) le soutien aux actions innovantes, et (B1) le soutien au renforcement des capacités et (B2) le soutien au développement des connaissances, aux évaluations de l'impact territorial, à l'élaboration des politiques et à la communication.

A. Actions innovatrices

Le soutien aux actions innovantes s'appuie sur l'initiative UIA pour identifier et tester des solutions innovantes transférables et évolutives afin de répondre aux problèmes liés au développement urbain durable. Une nouvelle fonctionnalité sera toutefois intégrée pour soutenir le transfert de solutions vers d'autres zones urbaines à travers l'UE, y compris les solutions testées par l'UIA par le biais des réseaux de transfert URBACT.

B1. Renforcement des capacités

Le volet "renforcement des capacités" de l'IUE est un autre élément essentiel de l'initiative qui vise à améliorer les capacités des villes à concevoir des politiques, des

stratégies et des pratiques de développement urbain durable de manière intégrée et participative. En complémentarité, il contribuera également à la conception et à la mise en œuvre de ces politiques et plans d'action dans les villes aux niveaux local, régional et national. Cet élément englobe la coopération avec les réseaux de villes soutenus par URBACT IV, ainsi que les activités d'apprentissage par les pairs et le renforcement des capacités de type réseau de développement urbain.

Volet B2 "Développement des connaissances, évaluations de l'impact territorial, élaboration des politiques et communication"

Ce volet est un élément clé pour atteindre les principaux objectifs de l'IUE en partageant et en capitalisant avec succès les connaissances sur le développement urbain durable et, surtout, en fournissant un savoir-faire et des informations accessibles sur les questions urbaines. En conséquence, ce volet vise à développer une base de connaissances en vue d'améliorer la politique, la conception, la mise en œuvre et l'intégration du développement urbain durable. Il soutiendra l'Agenda urbain pour l'UE et la coopération intergouvernementale en matière urbaine afin de partager efficacement et de contribuer à l'élaboration d'une politique de développement urbain durable fondée sur des données probantes. Un réseau de points de contact urbains sera mis en place dans les États membres pour faciliter le travail aux niveaux local, régional et national.

État des lieux et calendrier

Le 5 mai 2021, la Commission européenne a publié un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection d'une entité chargée de la gestion indirecte de l'IUE. Par la suite, la Région Hauts-de-France (entité mandatée par l'UIA) a été sélectionnée pour devenir la nouvelle entité mandatée pour l'IUE. Actuellement, la Région Hauts-de-France et la Commission européenne travaillent à la contractualisation et au déploiement de l'IUE.

Il est envisagé que la signature de la convention de contribution soit réalisée au troisième trimestre 2022 avec le lancement du premier appel à propositions d'actions innovantes (AI) à l'automne 2022 et le déploiement progressif des autres volets début 2023. Dans ce contexte, l'objectif est d'assurer une transition en douceur de l'UIA à l'IUE, y compris un soutien continu de haut niveau, la capture et la diffusion des connaissances pour les projets soutenus par l'initiative UIA.

URBACT

<http://urbact.eu/>

Depuis plus de dix ans, le programme URBACT est le programme de coopération territoriale européenne visant à promouvoir un développement urbain durable et intégré dans les villes européennes. Il est un instrument de la politique de cohésion, cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), les 28 États membres, la Norvège et la Suisse.

La mission d'URBACT est de permettre aux villes de travailler ensemble et de développer des solutions intégrées pour les défis urbains communs, en se mettant en réseau, en apprenant des expériences des uns et des autres, en tirant des leçons et en identifiant les bonnes pratiques pour améliorer les politiques urbaines.

Suite au succès des programmes URBACT I, II, et III, le programme **URBACT IV (2022-2027)** est en cours de développement pour continuer à promouvoir un développement urbain intégré durable.

Urbact IV poursuivra les activités de mise en réseau combinant renforcement des capacités et partage des connaissances. Le programme restera ouvert à toutes les villes et fonctionnera selon une approche thématique ascendante et en recherchant l'équilibre entre les régions plus ou moins développées. Il proposera un soutien spécialisé en matière d'expertise et de renforcement des capacités, de partage des connaissances urbaines, et de lien entre le terrain et les niveaux politiques supérieurs.

Le programme devrait néanmoins évoluer : une attention accrue sera donnée aux villes de petite et moyenne taille. Une attention plus accrue sera portée aux priorités "vertes" et "numériques", ainsi qu'aux problèmes de gouvernance tels que le genre. Le programme souhaite aussi renforcer les liens entre les points de contact nationaux et la politique de cohésion pour un impact plus important.

Le programme utilise les ressources et le savoir-faire pour renforcer la capacité des villes à mettre en œuvre une stratégie urbaine intégrée et des actions sur la thématique en fonction de leurs défis. Les principaux participants cibles sont les praticiens, les gestionnaires de la ville, les élus et les intervenants d'autres organismes publics, du secteur privé et de la société civile.

URBACT IV sera lancé les 14, 15 et 16 juin 2022 lors de l'URBACT City Festival. L'événement est organisé dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et se déroulera à Pantin.

Programme LIFE

https://cinea.ec.europa.eu/life_fr

Le programme LIFE est l'instrument financier de la CE de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets, la transition énergétique propre ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique. Pour la période 2021-2027, le budget du programme LIFE a été porté à 5,4 milliards d'euros, réparti en quatre sous-programmes distincts :

- Dans le domaine de l'environnement (3,488 Mds €) :
 - Nature et biodiversité (2,143 Mds €)
 - Économie circulaire et qualité de vie (1,345 Mds €)
- Dans le domaine du climat (1,944 Mds €):
 - Atténuation et adaptation au changement climatique (0,947 Mds €)
 - Transition énergétique propre (0,997 Mds €). Ce nouveau sous-programme s'adressera aux régions moins avancées dans la transition énergétique.

Ces programmes ont pour objectif l'implémentation de stratégies environnementales ou climatiques de l'Union européenne ou des Etats membres, sur de grands territoires à des échelles régionales, nationales ou multinationales. Certaines priorités thématiques intègrent cependant l'environnement urbain comme par exemple le domaine de la qualité de l'air et des émissions.

ESPON 2027 Cooperation Programme

<https://www.espon.eu>

Ce programme vise à promouvoir une dimension territoriale européenne, incluant les aires urbaines, favorisant le transfert de connaissances et l'apprentissage des politiques auprès des autorités publiques et d'autres acteurs politiques à tous les niveaux. ESPON 2020 poursuit la consolidation d'un réseau d'observation territoriale européen et accroît la production et l'utilisation de politiques territoriales pan-européennes, comparables et fiables.

Les activités du programme devraient débuter le 1er juillet 2022 sous la direction du GECT ESPON.

La conférence en ligne de haut niveau "From ESPON 2020 to ESPON 2030 - Building on 20 years of innovative support for territorial policy-making", qui s'est tenue le 29 mars 2022, a rassemblé plus de 400 participants pour discuter des réalisations et des perspectives d'avenir du programme ESPON.

La discussion a permis de recueillir des témoignages sur la manière dont les résultats d'ESPON ont été utilisés jusqu'à présent, ainsi que des exemples inspirants et des perspectives sur la manière dont les parties prenantes d'ESPON envisagent leur

future coopération avec ESPON 2030. Le département du développement urbain de la ville d'Oslo, a insisté sur la perspective des villes et des aires urbaines.

5. Les réseaux européens

5.1 Classification

S'agissant des réseaux européens, on peut distinguer les réseaux qui sont initiés et soutenus par la Commission Européenne comme

- UERA : Urban Europe Research Alliance
 - Initiative de la JPI Urban Europe
 - Réseau d'organisations de recherche et d'universités.
- ECTP : European Construction Technology Plaform
 - Filière de l'environnement construit en RDI : industriels, entreprises, recherche et autres organisations publiques et privées.
- Eurocities : Association de grandes villes européennes
- Energy cities : Association de villes en transition énergétique
- CIVITAS : Réseau de villes pour des transports plus propres et plus efficaces
- POLIS : Réseau de villes et de régions européennes travaillant ensemble pour développer des technologies et des politiques innovantes en matière de transport local.
- La convention des maires : Association des autorités locales et régionales pour le climat et l'énergie.

5.2 Présentation des réseaux

UERA : Urban Europe Research Alliance

<http://jpi-urbaneurope.eu/stakeholders-partners/uera/>

L'Alliance UERA est une initiative de la JPI Urban Europe (JPI UE). C'est un réseau et une plate-forme de coopération entre des organismes de recherche et des universités qui développent des travaux de recherche et d'innovation dans le domaine urbain. L'alliance compte 58 organismes de recherche venant de 20 pays européens.

UERA promeut l'excellence scientifique dans le domaine de la recherche urbaine en suivant une approche systémique, environnementale et socio-économique et favorise l'étude des méthodologies et des outils utiles pour la prise de décision, la planification, la conception et la gestion urbaines. Les objectifs, les activités et l'organisation de l'Alliance reflètent ces principes dans le cadre d'un développement urbain européen et d'une coopération internationale.

UERA vise à renforcer les capacités européennes dans le domaine de la recherche et de l'innovation urbaines grâce à :

- L'élaboration d'une vision commune de la recherche urbaine ;
- La construction de projets communs par le partage de compétences et de ressources ;
- Le partage d'infrastructures de recherche comme les bases de données, les observatoires urbains ou les *living labs* ;
- Le développement de coopérations avec les principales organisations de recherche européennes et internationales dans le domaine urbain.

L'alliance est un interlocuteur de référence aux niveaux européen et international et contribuer ainsi à la définition des politiques en la matière (contribution à la programmation de la recherche urbaine européenne et aux programmes internationaux). L'objectif à long terme est aussi d'accélérer le développement des activités de recherche et d'innovation urbaines afin que les résultats puissent être utilisés par les professionnels, les villes et les autorités publiques. Pour cela, l'alliance vise aussi à rapprocher les chercheurs des experts, des praticiens et des collectivités afin de comprendre et d'échanger les points de vue différents sur les enjeux, les besoins, les connaissances, les savoir-faire et les projets. Elle s'appuiera pour ce faire sur la plate-forme des parties prenantes développée par le partenariat DUT.

UERA présente une stratégie construite autour de 3 piliers :

| ACADEMIE | REFLEXION | ECHANGE, PARTAGE |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de symposiums - Enseignement <ul style="list-style-type: none"> o Ecoles d'été o Masters Européens o Programme de PhD conjoints - Publications (revues, livres...) | <ul style="list-style-type: none"> - Groupes de travail thématiques (TWG) - Partenariats avec d'autres initiatives (EERA JP SC, ...) - Contribution aux politiques, programmes et appels à projets européens. - Création de nouveaux instruments de coopération | <ul style="list-style-type: none"> - Développement de projets multidisciplinaires et partenariaux - Echange d'experts - Partage et développement d'infrastructures de recherche |

ECTP (European Construction Technology Platform)

<http://www.ectp.org/>

L'ECTP a été lancé par le secteur de la construction en octobre 2004 pour développer de nouvelles stratégies de R&D&I afin d'améliorer la compétitivité, répondre aux besoins sociétaux et relever les défis environnementaux. Il rassemble environ 140

organisations membres de la filière de l'environnement construit : industriels, petites entreprises, organisations de recherche et autres organisations publiques et privées.

L'ECTP développe ses activités dans trois domaines principaux :

- Les infrastructures et la mobilité (approche multi-modalité et haut-niveau de service) ;
- Le bâtiment à faible consommation d'énergie ;
- Le patrimoine et la rénovation.

Les principales activités de l'ETCP et avantages pour ses membres :

| Influencer les politiques d'innovation et de recherche | Accéder aux connaissances, ressources et à l'expertise | Possibilités de réseautage, de formation et de développement |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la définition des agendas stratégiques européens de recherche et d'innovation - Interaction avec les membres de l'<i>EeB PPP Partnership Board (Energy-efficient Buildings)</i> - Etablissement de liens étroits avec des représentants clés de la CE - Profitez de la présence stratégique d'ECTP au cœur de Bruxelles | <ul style="list-style-type: none"> - Informations sur les futurs appels et programmes de financement européens - Accès aux publications et à la recherche de l'ECTP - Contribuer au transfert technologique et à l'exploitation de la recherche - Participer à des réunions d'experts et de comités - Accès privé à un espace de travail collaboratif (CWS) - Accès à la base de données des projets sectoriels financés par les programmes-cadres du 7e PCRD et du H2020 | <ul style="list-style-type: none"> - Réduction pour les participants à la conférence biennale de la CPE pour diffuser les résultats de projets - Séminaires et formations pour discuter des défis techniques et faciliter la mise en réseau - Rencontres des partenaires potentiels pour les projets de recherche et d'innovation |

EUROCITIES

<http://www.eurocities.eu/>

EUROCITIES est le réseau des grandes villes européennes. Les membres sont les élus municipaux de ces villes. EUROCITIES a été fondée en 1986 par les maires de six grandes villes: Barcelone, Birmingham, Francfort, Lyon, Milan et Rotterdam. Aujourd'hui, EUROCITIES rassemble les gouvernements locaux de plus de 130 des plus grandes villes d'Europe et de 40 villes partenaires qui entre elles gèrent 130 millions de citoyens dans 35 pays.

À travers six forums thématiques, un large éventail de groupes de travail, de projets, d'activités et d'événements, EUROCITIES offre aux membres une plate-forme de partage de connaissances et d'échange d'idées.

EUROCITIES influence et travaille avec les institutions de l'UE pour répondre aux problèmes communs qui affectent la vie quotidienne des Européens. L'objectif est de renforcer le rôle important que les gouvernements locaux doivent jouer dans une structure de gouvernance à plusieurs niveaux. EUROCITIES vise à façonner les opinions des parties prenantes bruxelloises et, finalement, à orienter la législation communautaire de manière à permettre aux gouvernements municipaux de relever les défis stratégiques au niveau local.

ENERGY CITIES

<http://www.energy-cities.eu/>

Energy Cities est l'association européenne des autorités locales en transition énergétique.

L'association a été créée en 1990 et représente maintenant plus de 1000 villes dans 30 pays. De 2015 à 2017, Energy Cities est sous la Présidence de la Ville de Heidelberg (DE) avec un Conseil d'Administration de 11 villes européennes.

Ses principaux objectifs :

- Renforcer le rôle et les compétences des villes dans le domaine de l'énergie durable.
- Représenter les intérêts des villes et peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union européenne dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des politiques urbaines.
- Développer et promouvoir les initiatives urbaines par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.

Ses propositions pour la transition énergétique des territoires :

En 2012, Energy Cities s'engage dans un processus d'élaboration et de mise en débat de propositions pour accélérer la transition énergétique des villes européennes. Ces propositions s'appuient sur des approches innovantes, idées neuves et pratiques de terrain qui changent la donne. Elles offrent des réponses concrètes et relient l'action d'aujourd'hui à la vision à long terme de la ville à

basse consommation d'énergie et à haute qualité de vie pour tous.

Sa vision pour notre futur énergétique :

La vision politique dite en "3D" d'Energy Cities sur notre futur énergétique s'appuie sur trois composantes susceptibles d'amener le changement :

- le désinvestissement,
- la décentralisation,
- la démocratisation.

CIVITAS

<http://civitas.eu/>

CIVITAS est un réseau de villes qui se consacrent à des transports plus propres et plus efficaces en Europe et au-delà. Depuis son lancement par la Commission européenne en 2002, l'initiative CIVITAS a testé et mis en œuvre plus de 800 mesures et solutions de transport urbain dans le cadre de projets de démonstration dans plus de 94 villes.

La connaissance acquise grâce à ces expériences est complétée et soutenue par un certain nombre de projets de recherche et d'innovation (ECCENTRIC, PORTIS et DESTINATIONS), également menés sous CIVITAS. Ces projets de recherche visent les moyens de construire un système de transport plus efficace en termes de ressources et plus compétitif en Europe.

CIVITAS offre aux praticiens la possibilité de voir des solutions innovantes de transport en cours de développement et de déploiement de première main, et d'apprendre des pairs et des experts travaillant sur le terrain. CIVITAS nourrit un engagement politique, de nouvelles solutions commercialisables, et offre des financements et des échanges de connaissances en vue de créer une croissance et des modes de transport plus durables.

CIVITAS se concentre sur 10 domaines thématiques, liés à la mobilité durable des transports, couvrant : les modes de vie indépendants de la voiture, les carburants propres et les véhicules, le transport collectif de passagers, les stratégies de gestion de la demande, la planification intégrée, la gestion de la mobilité, l'implication du public, la sécurité et la sûreté, les transports télématiques, la logistique du fret.

Convention des Maires

www.conventiondesmaires.eu

La Convention des maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable au sein de leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de la

Convention visaient à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO₂ de 20 % avant 2020.

Après l'adoption, en 2008, du Paquet climat-énergie de l'Union européenne, la Commission européenne a lancé la Convention des maires afin d'appuyer et de soutenir les efforts déployés par les autorités locales pour la mise en œuvre des politiques en faveur des énergies durables.

En raison de ses caractéristiques uniques qui font d'elle le seul mouvement de son genre en mesure de mobiliser des acteurs locaux et régionaux autour du respect des objectifs de l'Union européenne, la Convention des maires est décrite par les institutions de l'Union européenne comme un modèle exceptionnel de gouvernance multi-niveaux².

La Convention des Maires pour le climat et l'énergie rassemble plus de 10774 autorités locales et régionales réparties dans 57 pays, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en termes de climat et d'énergie sur leur territoire. Elle est proclamée « plus grande initiative urbaine pour le climat et l'énergie au monde » par le commissaire Miguel Arias Cañete.

Les nouveaux signataires s'engagent désormais à réduire les émissions de CO₂ de 40 % au minimum d'ici 2030 et à adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.